



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Sixième session

Berne, Suisse, 20-24 février 2012

La session se tiendra au Kursaal, Berne, Suisse

du lundi 20 février 2012 à 9 heures au vendredi 24 février 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/AF 12/6/1
2.	Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex et groupes spéciaux	CX/AF 12/6/2
3.	Rapport sur les activités de la FAO, OMS et autres organisations intergouvernementales internationales	CX/AF 12/6/3 CX/AF 12/6/3 Add.1
4.	Avant-projet de directives sur l'application de l'évaluation des risques aux aliments pour animaux - Observations à l'étape 3	CX/AF 12/6/4 CX/AF 12/6/4 Add.1 (langue originale seulement)
	Avant-projet de directives sur l'application de l'évaluation des risques aux aliments pour animaux (version révisée)	CX/AF 12/6/4 Add.2
5.	Avant-projet de liste des dangers présents dans les aliments pour animaux classés par priorité - Observations à l'étape 3	CX/AF 12/6/5 CX/AF 12/6/5 Add.1 (langue originale seulement)
	Avant-projet de liste des dangers présents dans les aliments pour animaux classés par priorité (version révisée)	CX/AF 12/6/5 Add.2

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : www.codexalimentarius.org

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

6. Autres questions
7. Date et lieu de la prochaine session
8. Adoption du rapport

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour (Cote du document : CX/AF 12/6/1): Le Groupe spécial sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

Point 2 de l'ordre du jour - Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex et groupes spéciaux (Cote du document : CX/AF 12/6/2): Le document, rédigé par le Secrétariat du Codex, inclut les questions renvoyées au Groupe spécial qui sont soumises par la Commission et d'autres comités du Codex et groupes spéciaux.

Point 3 de l'ordre du jour - Rapport sur les activités de la FAO, OMS et autres organisations intergouvernementales internationales (Cote du document : CX/AF 12/6/3): Le document rassemble des informations sur les activités de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations intergouvernementales internationales pertinentes aux activités du groupe spécial.

Point 4 de l'ordre du jour - Avant-projet de directives sur l'application de l'évaluation des risques aux aliments pour animaux (Cote du document : CX/AF 12/6/4): Ce document se réfère au point (a) des termes de référence du nouveau Groupe spécial sur l'alimentation animale: élaboration de directives à l'intention des gouvernements stipulant la façon d'appliquer les méthodologies actuelles du Codex en matière d'évaluation des risques aux différents types de dangers liés aux contaminants/résidus présents dans les ingrédients d'aliments pour animaux, y compris dans les additifs de tels aliments, utilisés pour nourrir des animaux dont les produits sont destinés à la consommation humaine. Le document CX/AF 12/6/4 Add.1 résume les observations à l'étape 3.

Point 5 de l'ordre du jour - Avant-projet de liste des dangers présents dans les aliments pour animaux classés par priorité (Cote du document : CX/AF 12/6/5): Ce document se réfère au point (b) des termes de référence du nouveau Groupe spécial sur l'alimentation animale : l'élaboration d'une liste des dangers (liés aux ingrédients d'aliments pour animaux et aux additifs de tels aliments) classés par ordre de priorité, à l'intention des gouvernements. Le document CX/AF 12/6/5 Add.1 résume les observations à l'étape 3.

Point 6 de l'ordre du jour - Autres questions : Le Groupe spécial est invité à discuter des questions soulevées au Point 1.

Point 7 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine session : Le Groupe spécial sera informé du lieu et des dates provisoires de la prochaine session.

Point 8 de l'ordre du jour - Adoption du rapport: Le Groupe spécial adoptera le rapport de sa sixième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.